

Entreprise individuelle et mariage ?

Par eric7577

Bonjour,

J'envisage de créer mon entreprise individuelle dans le domaine de l'art.

Depuis 2022, la résidence principale n'est plus saisissable par les créanciers.

Je suis marié sous le régime légal de la communauté aux acquêts depuis presque 10 ans.

J'ai peur que si nous changeons de régime et que s'il arrive quelque chose à ma moitié qui a de graves problèmes de santé, je me retrouve sans rien. J'ai perdu mon emploi en tant que salarié donc peu de ressources.

Que faire pour protéger nos patrimoines et dans le même temps de ne pas me retrouver sans rien s'il arrive quelque chose à ma moitié ?

Merci